



Service Hospitalier
d'Aide à la Libération
des Ethyliques
29, rue des Mandries
17138 SAINT XANDRE

Tél. : 05 46 37 26 26
Fax : 05 46 37 69 78



Le SHALE

Le SHALE est une unité intersectorielle rattachée au secteur 1 de psychiatrie adulte. Sa capacité d'accueil est de 32 lits pour une cure de 29 jours en hospitalisation libre, destinée aux personnes ayant un problème d'alcool. Il ne peut accueillir celles confrontées aux autres toxicomanies. (même sous traitement de substitution)

Praticiens Hospitaliers

LES PERSONNES QUI VOUS ENTOURENT

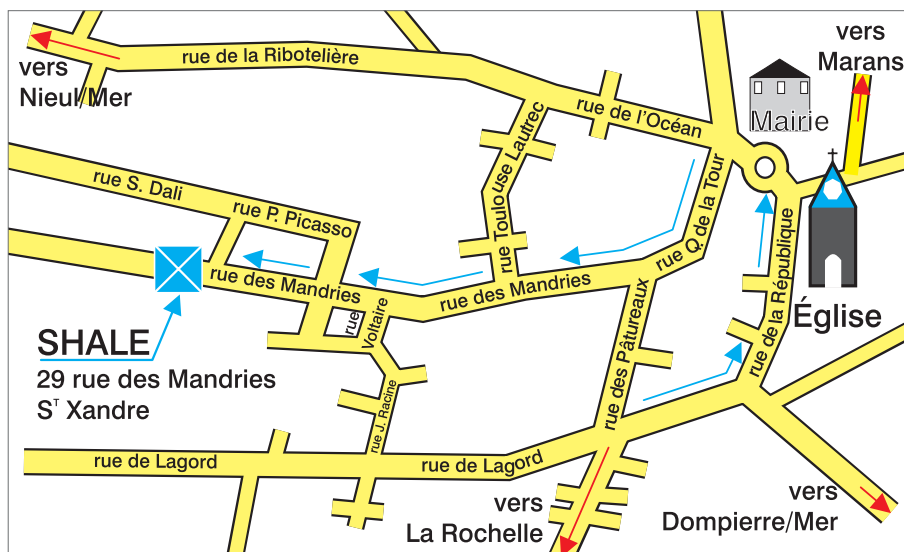
DR PATRICK FASSEUR - Psychiatre, Référent, Chef de service
DR FRANÇOIS REPELLIN - Psychiatre
DR KATIA BONNIN - Médecin généraliste, Addictologue
DR JEAN LUC FERRET - Médecin généraliste, Addictologue

Psychologues

M. FABRICE BROUARD
MME CLAIRE KERVERDO
M. ANTOINE LORIEAU

- Un cadre de Santé
- Une équipe d'infirmier(e)s
- Une équipe d'ASH
- Un Adjoint des cadres
= Régisseur
- Une secrétaire médicale

Afin d'éviter la distance entre personnel et curistes,
nous vous proposons, dès votre arrivée,
le tutoiement et l'utilisation du prénom.



Plan d'accès

IMPORTANT

Au préalable Il est nécessaire de s'inscrire par téléphone auprès d'un membre de l'équipe. Afin qu'elle soit maintenue, Il est demandé de confirmer votre inscription par téléphone tous les vendredis jusqu'à l'entrée en cure.

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Votre admission

Un dossier d'admission vous sera adressé avec un courrier explicatif, une feuille de renseignements administratifs et une feuille verte de renseignements médicaux.

Vous devrez donc compléter la feuille de renseignements administratifs et joindre une photocopie de l'attestation de votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ainsi qu'une photocopie recto/verso de votre carte de mutuelle complémentaire. Si votre mutuelle ne prévoit pas la prise en charge du forfait journalier, celui-ci vous sera réclamé le jour de votre sortie.

Si vous bénéficiez de la CMU (Couverture Maladie Universelle), joindre la copie de votre attestation de sécurité sociale mentionnant l'ouverture des droits à la CMU de base et/ou complémentaire.

Vous devrez prendre rendez-vous avec votre médecin généraliste ou votre psychiatre afin que celui-ci complète la feuille verte de renseignements médicaux.

L'ensemble du dossier complet devra ensuite nous être adressé

Si vous êtes de nationalité étrangère :

nous contacter pour tout renseignement concernant les modalités d'entrée.

Si vous n'êtes ni assuré social, ni bénéficiaire de la CMU :

vous êtes considéré(e) comme «payant» ; il peut vous être demandé de verser un acompte.

En l'absence de ces documents :

l'intégralité des frais d'hospitalisation sera laissée à votre charge et vous sera facturée lors de votre sortie.

ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

Afin d'éviter les pertes ou les vols, un RÉGISSEUR est à votre disposition pour déposer au coffre du SHALE : argent, objets de valeur, papiers, carnet de chèques, carte bancaire, ...

Son bureau est ouvert tous les jours de 13h30 à 14h00 sauf les W.E. et jours fériés.

LA CURE

soit 4 semaines ou 29 jours

LE SEVRAGE

1ère étape de la cure.
Elle concerne également les psychotropes (antidépresseurs, neuroleptiques, anxiolytiques, somnifères classiques), sont conservés les thymo-régulateurs. Le sevrage est constitué de perfusions, de vitamines, de magnésium et de benzodiazépines si nécessaire.

5 JOURS APRES

le sevrage est terminé, suit un week-end sans sortie et sans activité thérapeutique afin de favoriser la rencontre avec les autres curistes.

A partir de la 2ème SEMAINE

avec votre groupe vous allez découvrir les 3 outils thérapeutiques proposés ici :

8 séances d'information en alcoologie

Les infirmier(e)s vous transmettront toutes nos connaissances en alcoologie.

13 exercices de maîtrise psychosomatique (relaxation active)

Animés par les infirmier(e)s, ces exercices vont vous permettre de gérer le stress, de baisser votre seuil émotionnel.

12 à 13 séances de psychothérapie de groupe

Accompagné de votre groupe et d'un psychologue, vous allez apprendre à mieux vous connaître.

LES CONDITIONS DE SEJOUR

L'entrée en cure se fait le mardi, et se termine le mardi à 13h 30, 29 jours plus tard.

Si vous souhaitez interrompre votre séjour pour raison personnelle, vous le pourrez à tout moment.

En revanche, si vous ne respectez pas l'un des trois points du contrat ou le projet de soin dans son ensemble, il vous sera demandé de partir.

LA REUNION DU JEUDI

Elle a lieu tous les jeudis de l'année, chaque curiste doit y assister. Elle débute à 14h30 et se termine après les témoignages. Elle est ouverte aux familles, anciens et futurs curistes et aux professionnels.

La cure et le contrat seront à nouveau expliqués, ensuite la parole sera donnée aux curistes qui sont alors à leur quatrième semaine.

Ils témoigneront, de leur parcours effectué durant la cure.

LE CONTRAT

- Pas de consommation d'alcool, de médicaments non prescrits, de drogue.
- Pas de relation amoureuse.
- Sorties à partir du 11e jour à trois personnes minimum, dans un périmètre défini et à pied.

LE QUOTIDIEN

Les REPAS

Ils sont pris uniquement en salle à manger :

- 08h00 le petit déjeuner,
- 12h30 le déjeuner,
- 19h00 le diner.

Le LINGE



Nous vous demandons d'apporter :

- votre linge personnel
- votre linge de toilette
- savon, shampoing, lessive, ...

Vous avez à disposition au SHALE une machine à laver, un sèche-linge et un fer à repasser.

Le TELEPHONE

Le curiste ne peut recevoir directement des appels téléphoniques de l'extérieur.

Les personnes désirant le contacter laissent un message au standard, si le curiste veut téléphoner, une cabine est à sa disposition dans le hall.

Le portable n'est pas autorisé, il sera déposé au coffre à votre arrivée.



Les VISITES

Elles sont autorisées uniquement le jeudi après-midi de 13h30 à 18h00,

Sachant qu'à partir de 14h30, le curiste est tenu d'assister à la réunion, ouverte aux visiteurs

Aucune permission n'est accordée pendant le séjour.

La visite des enfants est réglementée et soumise à autorisation médicale

Sont mis à votre disposition :

- des jeux de société
- des jeux de cartes
- des boules de pétanque
- des palets
- une bibliothèque



Il n'y a pas d'activité sportive, ni de télévision.

Durant votre séjour vous ne pourrez fumer à l'intérieur de la structure.

La RELAXATION

Une séance de relaxation a lieu tous les jours (sauf le dimanche) de 18h00 à 18h30

Le COUCHER

L'heure du coucher est à 23h00

sauf pour les entrants
les trois premiers soirs à 22h00



Questionnaire de sortie

Il vous sera remis le samedi précédent le jour de votre départ. Nous vous demandons de le déposer à l'accueil au plus tard au moment de partir.

Organisation de la sortie

Les sorties ont lieu le mardi, à partir de 13h30
4 semaines après votre arrivée.

Après le séjour, le curiste peut rester en contact avec le SHALE, soit par téléphone (24h/24) soit par une visite, ou encore avec les 3 questionnaires envoyés à 6 mois, 1 an et 5 ans après la cure.